

**Appel à candidatures 2025/2026
dans le cadre du contrat local d'éducation
artistique nouvelle génération (CLEA+)
de la communauté d'agglomération de La
Porte du Hainaut**

**en direction des artistes de tous domaines artistiques
pour une résidence-mission menée des fins d'éducation artistique
et culturelle ciblant la petite enfance (0-3 ans)**

en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail collaboratif de plus de 2 ans et demi, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut a adopté son projet de territoire 2024/2044.

Sa finalité ? Investir pour la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Ses valeurs ? La solidarité et la promotion de la citoyenneté, l'égalité Femme/Homme, la création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire, l'équité dans le développement des bassins de vie, le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée, tout cela au sein d'une vision communautaire partagée.

Ses ambitions ? Vivre ensemble, faire territoire et soutenir l'innovation

Ses engagements ? Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire, faire face collectivement aux enjeux globaux et accompagner les transitions et la résilience.

Engagée depuis 2015 dans le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire (dans le cadre du programme « artiste rencontre territoire scolaire » (ARTS) puis de deux contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)) la communauté d'agglomération et ses partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat local d'éducation artistique « nouvelle génération » pour la période 2023/2026. Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permet de poursuivre une approche plus inclusive de l'éducation artistique et culturelle en portant notamment une attention particulière à l'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge, pour favoriser la curiosité, la construction de soi, l'épanouissement. Le contrat encouragera également à croiser l'expérience artistique et la découverte des ressources architecturales, paysagères et environnementales.

Après une première expérimentation en 2023 et en résonnance avec les axes de son projet de territoire, La Porte du Hainaut souhaite s'inscrire durablement dans une démarche volontariste d'éveil artistique et propose à nouveau pour 2025/2026 une résidence mission ciblant les 0-3 ans, leurs familles et les professionnels qui les accueillent.

1- À propos du présent appel à candidatures

1.1 Cadre de la résidence-mission

Grands principes

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut s'est donnée un objectif ambitieux : la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes de son territoire et plus largement de ses habitants.

La petite-enfance est une période de la vie particulièrement sensible « à cause des transformations internes qu'elle engage, des remaniements personnels que vit l'adulte dans son devenir de parent et des enjeux du développement de l'enfant dans ses liens familiaux. »¹. Les projets d'éducation artistique et culturelle participent à répondre à ces enjeux en permettant l'éveil du jeune enfant et son ouverture sur le monde grâce à la diversité d'approches de l'éveil. Ils participent aussi à renforcer le lien parents-enfant par le biais d'expériences vécues ensemble. Ces bienfaits ont été conceptualisés par Sophie Marinopoulos sous le terme de « santé culturelle »².

Parallèlement, les acteurs du territoire ont constaté une augmentation des besoins dans le domaine de la parentalité et du lien parents-enfant, qu'ils ont partagé lorsqu'ils ont été consultés pour la mise en œuvre de ce projet de résidence-mission. A cette occasion, ils ont largement confirmé le besoin d'expérimenter un dispositif d'éducation artistique et culturelle auprès de la petite enfance (0-3 ans).

Avec ce concept de « santé culturelle » comme outil et guide de réflexion, une première série de constats a été posée en lien avec des structures d'accueil du jeune enfant aux familles :

- Suite à la crise sanitaire, la qualité de la relation entre les familles et les structures d'accueil s'est dégradée. Les professionnels des structures ont partagé un sentiment de n'être devenus qu'un moyen de garde, et leur besoin de réamorcer l'intérêt des parents pour la structure comme lieu de vie et de partage.
- Difficulté à motiver les familles éloignées des propositions culturelles
- Difficulté pour les familles de s'engager dans les actions proposées
- Côté mobilisation des professionnels du secteur de la petite-enfance, il a été noté :
 - Une difficulté à mobiliser les professionnels, dont une partie n'a pas encore pris conscience de l'intérêt de la pratique artistique dans le développement de l'enfant. Par ricochet, ce type de posture crée un frein dans la mobilisation des familles.
 - Un besoin de reconnaissance des professionnels et de leurs compétences
 - Une difficulté de mobiliser les professionnels en dehors des cadres habituels de travail, et notamment pendant le weekend.

L'investissement de professionnels des structures d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité n'en est pas pour autant inexistant sur le territoire de La Porte du Hainaut puisque des initiatives liant professionnels et familles autour de rencontres culturelles et pédagogiques existent et s'avèrent être un véritable succès tant pour les

¹ et ² Sophie Marinopoulos, rapport au Ministère de la Culture, « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle : promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) », janvier 2019

professionnels que pour les enfants et leurs parents. La prise en compte des problématiques énoncées plus haut et le constat que les initiatives multiples sur le territoire mobilisent avec enthousiasme les professionnels et les familles impliqués nous montrent l'intérêt de soutenir et d'élargir les envies et les efforts des professionnels dans le développement de rencontres artistiques. Pour ce faire, plusieurs modalités d'action se dessinent :

- Mobiliser les compétences des professionnels et les accroître par le biais de rencontres-conférences
- Faire expérimenter les professionnels pour qu'ils prennent conscience de manière sensible de l'intérêt de ce type d'action, et pour une meilleure transmission
- Partager les expériences personnelles et valoriser les compétences de chacun
- Programmer des propositions artistiques dans les structures pour donner envie aux familles et aux professionnels d'aller vers les interventions artistiques.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'Éducation nationale du Nord (DSDEN), propose une résidence-mission destinée à des artistes de tous domaines artistiques et s'adressant aux tout-petits (0-3 ans), à leurs parents et aux professionnels qui les accueillent.

Axe de travail et de recherche : la parentalité

Il est rappelé qu'une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création.

Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre, qu'il partage aux publics.

Les institutions porteuses de la présente résidence-mission petite-enfance et leurs partenaires ont défini la parentalité comme axe de travail et de recherche pour les artistes sélectionnés. Il n'est pas recherché une discipline artistique en particulier. La priorité est placée dans la capacité des artistes à créer du lien. Cependant les propositions contemplatives seront plus complexes à partager avec les tout-petits. Sont donc recherchés des artistes invitant les tout-petits, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent à participer, agir, manipuler.

Chaque artiste résident interviendra auprès de structures petite enfance et d'écoles maternelles (classes de toute petite et petite section).

En lien avec les objectifs et actions de promotion de la littérature jeunesse en vue de limiter les inégalités d'accès à la lecture en direction des 0-3 ans, il est envisagé de tisser des liens privilégiés avec les médiathèques de La Porte du Hainaut : lieu ressource, lieu d'accueil notamment avec les familles, action de préfiguration ou de poursuite de la résidence...

Il est attendu que la résidence participe à familiariser les familles avec ces établissements culturels et de les aider à tisser du lien avec leurs enfants grâce à une pratique partagée autour du livre.

1.2 Présentation du territoire

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, compte 47 communes et une population d'environ 160 586 habitants. Il est situé à 30mn de Lille et à 2h de Paris. À 1h de Bruxelles, il est frontalier avec la Belgique dans sa partie nord. Il s'étend de Mortagne-du-Nord à Hordain sur plus de 40km sur l'axe nord-sud, et une quinzaine de kilomètre sur l'axe est-ouest.

Ses communes offrent une diversité de paysages : forêts du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, lacs et voies d'eau telles que la Scarpe ou encore l'Escaut, terrils hérités de l'histoire minière, villes urbaines, ... Historiquement et socialement parlant, le territoire a hérité d'un passé minier et industriel fort qui fait intégralement partie de son identité.

La démographie est marquée par une forte représentation de la jeunesse. Pour assurer la scolarisation de tous les enfants, 170 écoles élémentaires et primaires de l'enseignement public sont réparties sur le territoire. Par ailleurs, le département du Nord soutient les familles en besoin d'accompagnement par le biais des unités territoriales de prévention et d'action sociale (UTPAS) de Saint-Amand-les-Eaux et de Denain-Lourches qui organisent la protection maternelle et infantile (PMI).

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.agglo-porteduhainaut.fr

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut développe son projet culturel dans les domaines suivants :

- * Le spectacle vivant
- * La lecture publique
- * L'image
- * Le patrimoine

Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de La Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux.

Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles.

<http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

Lecture Publique : le réseau des médiathèques

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau. Elle

s'en engagée en décembre 2021 dans la mise en œuvre d'un ambitieux schéma de développement de la lecture publique.

Le réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 27 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun. La gratuité est pratiquée pour tous les habitants du territoire.

La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau et des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (21 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe).

<http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

Arenberg Creative Mine

Arenberg Creative Mine est un site innovant inauguré le 25 septembre 2015 par le réalisateur Costa Gavras et son épouse, la productrice Michèle Ray-Gavras. Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir notamment un pôle d'excellence en image et médias numériques.

Arenberg Creative Mine développe également une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, y sont organisés des événements à destination du grand public et des professionnels.

Le projet de territoire ambitionne de faire de l'actuel site minier d'Arenberg un lieu emblématique d'accompagnement et de mise en synergies des initiatives, de mobilisation et de fierté de la population comme d'attractivité pour les visiteurs et investisseurs externes, et de promotion du territoire. <http://www.arenberg-minecreative.fr/>

Patrimoine

Le territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevent et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

1.3 Publics cibles et partenaires de la résidence-mission petite enfance

La résidence-mission s'adresse aux tout-petits (0-3 ans), à leurs parents et aux professionnels qui les accueillent. Elle s'appuiera sur les structures du territoire :

- Etablissements d'accueil du jeune enfant : appellation générique désignant des établissements qui proposent l'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans (comme une halte-garderie, crèche collective ou encore crèche d'entreprise). Ces établissements sont agréés par la PMI et sont au nombre de 24 sur le territoire
- Ecoles maternelles (classes de Toute Petite Section et Petite Section)
- La Maison Nord Solidarité de Saint-Amand-les-Eaux
- La Maison Nord Solidarité de Denain-Lourches

Certaines structures développant des actions parents-enfants et dynamiques locales seront de véritables forces et appuis pour la mise en œuvre de la résidence-mission.

2 – Mise en œuvre de la résidence

2.1 Calendrier de la résidence

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins (consécutifs ou non), soit dix-sept semaines et demi, à raison de 5 à 6 jours par semaine. A noter : cette résidence se déroulera simultanément avec 3 résidences-mission tout au long de la vie.

Le calendrier se déroule selon les temporalités suivantes :

La phase d'intégration : la semaine du 6 au 10 octobre 2025

Cette phase comprend deux étapes :

- Les rencontres avec le territoire et les acteurs locaux
- Les 27^e heures artistiques : **mercredi 8 octobre matin et jeudi 9 octobre matin**. La 27^{ème} heure artistique est une animation pédagogique destinée aux enseignants (1^{er} et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'enjeu est de faire se rencontrer artistes et publics (découverte de l'univers des artistes, échange avec les participants etc.). Ces rencontres se déroulent sur deux journées, le mercredi avec les établissements scolaires et le jeudi avec les structures municipales, associatives et culturelles du territoire.

La phase des premiers rendez-vous : du 17 novembre 2025 au 5 décembre 2025 ou du 19 janvier 2026 au 30 janvier 2026

D'une durée de 2 semaines à positionner sur l'une ou l'autre période, cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de la petite-enfance... tous invités à mettre en place la co-construction du projet avec l'artiste.

La phase de développement : du 2 février 2026 au 14 juin 2026

Elle se déploie sur tout le reste du temps de la résidence soit 14,5 semaines. ***Il est demandé au candidat de préciser ses disponibilités sur cette période dans sa candidature.***

Au cours de cette phase de résidence, l'artiste et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de la petite-enfance se retrouvent afin de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement. Des interactions avec les trois résidences-mission tout au long de la vie et leurs titulaires sont tout à fait possibles et encouragées.

La résidence se clôturera par un temps fort le samedi 13 juin 2026 ou le dimanche 14 juin 2026.

2.2 Accompagnement

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ; veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures petite enfance et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entière du territoire d'action
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes les rencontres avec les équipes des structures petite enfance et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les acteurs territoriaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la

meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables de l'Éducation nationale. Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en direction des différents acteurs de la petite-enfance pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut.

3. Conditions financières et contractualisation

3.1 Rémunération

Les contributions respectives de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »,
 - la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.
- Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes. Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. La collectivité prend également en charge, deux ou trois voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) pour sa venue lors de la semaine d'immersion, lors des deux semaines de premiers rendez-vous et lors de sa résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

3.2 Contractualisation

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Il est précisé que la communauté d'agglomération n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence donnera donc lieu à une contractualisation globale sous forme de convention. Y seront spécifiées les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où une incapacité totale interviendrait en cours d'exécution du contrat, l'artiste serait indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

4. Faire acte de candidature

4.1 Le candidat

L'artiste ou l'équipe artistique candidat devra :

- Avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission
- Avoir une expérience de création en direction de la petite-enfance
- Fédérer autour de sa présence et de son œuvre les parents, les professionnels de la petite-enfance ainsi que les structures scolaires
- S'adapter à l'âge des enfants de 0-3 ans : ils ont besoin d'être acteurs, de participer, de toucher. Les interventions devront être dynamiques et participatives. Il peut y avoir des temps d'observations et d'écoute tout en étant actif.

- Être présent sur le territoire pendant toute la durée de la résidence et se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates précisées
- Être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité
- Être français ou étranger et maîtriser les usages oraux et écrits de la langue française

4.2 Procédure de candidature

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- ✓ une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Il est demandé à l'artiste candidat d'inclure ses disponibilités dans sa candidature et de proposer un calendrier relatif aux 17 semaines et demi de résidence.
- ✓ un curriculum vitae
- ✓ un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- ✓ un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- ✓ les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- ✓ une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence
- ✓ un descriptif du statut du répondant (association, collectif...)

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF UNIQUEMENT, à l'adresse suivante : culture@agglo-porteduhainaut.fr (objet : CLEA – CAPH – PETITE-ENFANCE - nom de l'artiste).

Un accusé de réception validera votre candidature au plus tard dans les 72h après réception de votre dossier.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Service culture « spectacle vivant »

Site Minier de Wallers-Arenberg

Rue Michel Rondet – BP 59

59 135 Wallers-Arenberg

La date limite d'envoi est fixée au lundi 17 mars 2025 dernier délai. Merci de prendre contact au plus tard le 18 mars 2025 avant 12h si vous n'avez pas reçu l'accusé de réception. Aucune réclamation ne pourra être faite après cette date. Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires du CLEA.

4.3 Rappel du calendrier

Clôture de la consultation : lundi 17 mars 2025

Entretiens de sélection : lundi 31 mars 2025

Semaine d'immersion et de rencontres des acteurs : du 6 au 10 octobre 2025

Premiers Rendez-vous : 2 semaines dans la période du 17 novembre au 5 décembre 2025 et du 19 janvier et 30 janvier 2026

Résidence : 14,5 semaines dans la période du 2 février au 14 juin 2026

Temps-fort de clôture : 13 juin ou 14 juin 2026

4.4 Contacts

Direction culture : culture@agglo-porteduhainaut.fr / Téléphone : 03 27 09 91 46

5. En savoir plus sur le CLEA

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>